

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HOTEL DE VILLE DU LAC-  
DELAGE LE 9 MARS 2020 À 19H30**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Guy Rochette, maire  
Jannys Landry, conseiller au siège n°1  
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2  
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3  
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4  
Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5  
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale

**PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

**1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020;

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.2.1.1 Comptes à payer
  - 2.2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro E-2020-02 pour le projet de construction d'un bâtiment municipal et d'aménagements de l'espace parc;
- 2.3 Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre de l'Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et de rejet de plastique à usage unique;

**3. DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Modification du financement pour le panneau de contrôle au poste de pompage d'eaux usées;
- 4.2 Achat et remplacement de deux pompes pour la station d'eau potable;
- 4.3 Mandat pour validation de la capacité résiduelle du réseau d'eaux usées;
- 4.4 Mandat pour validation de la capacité actuelle et futur des puits de pompage en eau potable;
- 4.5 Approbation de la programmation révisée no.1 de la TECQ 2019-2023;

#### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Mandat d'un ingénieur en mécanique et électrique pour le projet parc et du bâtiment municipal;

#### **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 6.1 Autorisation Maude Gervais, inspectrice municipale;

#### **7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Aucun point.

#### **8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

#### **9. CORRESPONDANCE**

#### **10. VARIA**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. GREFFE**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2020-019**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

**II EST PROPOSÉ** par Alex Morin,  
**APPUYÉ** par Alexandre Poupart,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2020 avec l'ajout du point :

4.5 Programmation révisées no.2 de la TECQ 2019-2023;

### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2020**

#### **Résolution 2020-020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 10 février 2020 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

**II EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau  
**APPUYÉ** par Alexandre Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

## **2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR**

#### **2.1.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 2019-021**

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 9 mars 2020 totalisent un montant de 106 105,88 \$ et 14 268,94 \$ pour les salaires ;

**QUE** chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Jannys Landry,  
**APPUYÉ PAR** Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la liste des comptes à payer soit acceptée ;

**QUE** soit autorisé le paiement des comptes payables au 9 mars 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

### **2.1.2 Compte à recevoir (taxes)**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 mars 2020 qui totalisent un montant de 31 408,73 \$.

## **2.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-2020-02**

Avis de motion est donné par Alexandre Poupart, concernant l'adoption prochaine d'un règlement d'emprunt E-2020-02 décrétant un emprunt de 809 500 \$ et une dépense de 1 130 000 \$ pour le projet de construction d'un bâtiment municipal et d'aménagements récréatifs et sportifs. Madame Josée Desmeules, directrice générale dépose le projet de règlement d'emprunt numéro E-2020-02.

## **2.3 RÉOLUTION CONCERNANT UNE MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LA PROMOTION DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION ET DE REJET DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE**

### **Résolution 2019-022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Delage a élaboré un projet d'installation de 5 poubelles avec compartiments de recyclage et de compostage pour l'ensemble des espaces publics dont le futur parc de la Ville de Lac-Delage ainsi que l'acquisition d'un abreuvoir avec espaces pour remplir les bouteilles d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions susmentionné en titre, administré par cette dernière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Delage désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande totalise un montant de 22 034 \$ dont 15 424 \$ en subvention;

**II EST PROPOSÉ** par Jonathan Baker,  
**APPUYÉ** par Marc Boiteau,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la Ville de Lac-Delage à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de 6 613 \$ puisé à même son budget d'opération;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

D'AUTORISER madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer tout document à cet effet.

### 3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

### 4. TRAVAUX PUBLICS

#### 4.1 **MODIFICATION DU FINANCEMENT POUR LE PANNEAU DE CONTRÔLE AU POSTE DE POMPAGE D'EAUX USÉES**

##### **Résolution 2020-023**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2020-014 passée au conseil municipal du 10 février pour autoriser l'achat et l'installation du panneau de contrôle au montant de 14 570 \$ plus taxes prévoyait le financement à même le fond de roulement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le financement parce que cet achat était prévu à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2023;

**II EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Jonathan Baker,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les sommes pour cette dépense soit prise à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2023 tel que prévu à la programmation plutôt qu'au fond de roulement tel que le prévoyait la résolution 2010-014.

#### 4.2 **ACHAT ET REMPLACEMENT DE DEUX POMPES POUR LA STATION D'EAU POTABLE**

##### **Résolution 2020-024**

**CONSIDÉRANT QUE** deux pompes doivent être remplacées pour la station d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues, soit :

- Pompacktion au prix de 16 083.16 \$ plus taxes;
- Et
- Chemaction au prix de 9 704,46 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** Chemaction est le plus bas soumissionnaire;

**II EST PROPOSÉ** par Jonathan Baker,  
**APPUYÉ** par Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroi le contrat pour l'achat des deux pompes à la station de pompage à Chemaction au prix total de 9 704.46 \$ plus taxes pour l'achat de deux pompes pour l'eau potable;

**QUE** les sommes soient prises à même la subvention de la TECQ 2019-2023 tel que prévu à la programmation.

#### **4.3 MANDAT POUR VALIDATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE D'EAUX USÉES**

**Résolution 2020-025**

**CONSIDÉRANT QUE** Immeubles des Monts inc. a demandé la capacité résiduelle d'eaux usées pour déposer un projet de développement à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** Tetra Tech QI inc. a proposé une enveloppe budgétaire d'un maximum de 5 000 \$ plus taxes pour actualiser les données du rapport fait en 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important pour la Ville de connaître sa capacité résiduelle considérant que le nombre de résidences desservies a augmenté considérablement depuis 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devance ce rapport mais qu'elle aurait eu à le faire à moyen terme;

**IL EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Jonathan Baker,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroi le contrat à Tetra Tech QI inc, pour une somme n'excédant pas 5 000 \$ plus taxes;

**QUE** 50 % des coûts de cette étude soit payée par Immeubles des Monts inc. et que les modalités fassent l'objet d'une entente à intervenir entre les parties;

**QUE** 50 % des coûts soient assumés par la Ville et puisés à même le surplus accumulé au 31-12-2019;

#### **4.4 MANDAT POUR VALIDATION DE LA CAPACITÉ ACTUELLE ET FUTUR DES PUIITS DE POMPAGE EN EAU POTABLE**

**Résolution 2020-026**

**CONSIDÉRANT QUE** LNA Laforest Nova Aqua a déposé une proposition au montant de 4 340 \$ plus taxes pour effectuer la validation de la capacité actuelle et future des puits d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial pour la Ville de connaître sa capacité actuelle et future considérant que le nombre de résidences desservies a augmenté considérablement depuis 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par Jonathan Baker,  
**APPUYÉ** par Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroi le mandat à LNA Laforest Nova Aqua pour une somme de 4 340 \$;

**QUE** les coûts soient puisés à même le surplus accumulé au 31-12-2019.

#### **4.5 PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO.2- TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)**

**Résolution 2020-027**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart,  
ET APPUYÉ PAR Jonathan Baker,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été conférée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

**5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**5.1 MANDAT D'UN INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE  
POUR LE PROJET PARC ET DU BÂTIMENT MUNICIPAL**

**Résolution 2020-028**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un ingénieur en mécanique et en électricité pour la réalisation de la conception de la partie électrique et mécanique des plans et devis du projet parc ainsi que du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposés une soumission pour les services professionnels, soit :

Pageau & Morel pour un montant de 29 000 \$ plus taxes;

Et

FNX INNOV au montant de 19 500 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de notre architecte en bâtiment, monsieur Bryan Dubois, CCM2 architectes de mandater le plus bas soumissionnaire conforme, soit FNX INNOV au prix de 19 500 \$ plus taxes incluant la conception et la surveillance des travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Alexandre Poupart,  
**APPUYÉ** par Jannys Landry.  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate la firme FNX INNOV au montant de 19 500 \$ plus taxes pour les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la conception et la surveillance de la partie électrique et mécanique pour la réalisation des plans et devis du projet parc ainsi que du bâtiment;

**QUE** cette dépense soit prise à même les dépenses avant règlement d'emprunt du projet parc.

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **6.1 AUTORISATION MAUDE GERVAIS, INSPECTRICE MUNICIPALE**

**Résolution 2019-029**

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe DDM a engagé une inspectrice municipale en remplacement de Raphaëlle Poulin-Gagnon;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser** madame Maude Gervais à émettre et signer les permis pour et au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions;

**IL EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**APPUYÉ** par Jannys Landry,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Maude Gervais, inspectrice en bâtiment, à délivrer les permis et à agir au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**Aucun point.**

## **8. PERMIS ET INSPECTIONS**

**Aucun point.**

**9. CORRESPONDANCE**

**10. VARIA**

**10.1 AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DES PROCHES-AIDANTS  
DE LA CAPITALE NATIONALE**

**Résolution 2019-030**

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 100 \$ à l'Association des  
proches-aidants;

**10.2 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CHARLESBOURG-  
CHAUVEAU**

**Résolution 2019-031**

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 50 \$ au Carrefour  
Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2020-032**

**IL EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**APPUYÉ** par Christiane Gosselin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

de lever la présente assemblée à 19h40.

---

Guy Rochette, maire

---

Josée Desmeules, directrice générale